

Formulaire d'inscription
Vide-greniers de Dimancheville
Le dimanche 16 juin 2024 à partir de 7 h

A déposer ou à retourner à l'adresse ci-dessous avant le **dimanche 2 juin 2024** :

Mairie de Dimancheville
Inscription vide-greniers
28, rue de la République
45390 Dimancheville

Nom Prénom :

Date et lieu de naissance :

N° carte d'identité : Passeport n°

Délivré par : Le :

Adresse complète :

Ville Code postal :

N° téléphone : email :

N° immatriculation véhicule

Déclare sur l'honneur :

- ✓ De ne pas être commerçant(e),
- ✓ De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de Commerce),
- ✓ De non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

Je réserve un emplacement de mètres linéaires (voir tableau) soit = €

Je souhaite exposer à côté de M. ou Mme

Joindre le règlement par chèque à l'ordre de : Comité des Fêtes de Dimancheville

Un email de confirmation vous sera envoyé dès réception de ce formulaire accompagné de votre règlement.

IMPORTANT : Lire le règlement joint. La clôture des inscriptions est fixée au **dimanche 2 juin 2024** soir.
Sur place : buvette, sandwiches, grillades, frites

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Réservé à l'organisation :

Nombre de mètres N° emplacement :

Règlement reçu le Banque :

Chèque n°

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS DE DIMANCHEVILLE

Le vide-greniers du 16 juin 2024 est organisé par le Comité des Fêtes de Dimancheville.

Il est ouvert en priorité : aux particuliers qui souhaitent vendre ou échanger des objets dont ils n'ont plus l'emploi et qu'ils possèdent en toute propriété, et en second lieu aux professionnels de la « brocante ». Concernant les professionnels (nous contacter afin de vous faire parvenir le formulaire d'inscription différent), il ne sera accepté qu'un exposant vendant le même produit, afin d'éviter la concurrence.

Chaque exposant aura pris connaissance des textes réglementaires qui concernent cette activité, notamment l'interdiction de participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (attestation sur l'honneur à signer sur la fiche d'inscription) et de ne vendre que des objets personnels et usagés. En aucun cas, l'Association organisatrice ne peut être tenue responsable de la provenance ou de la qualité des objets exposés.

Les réservations des emplacements se font à l'avance, sur les fiches d'inscription. **L'emplacement n'est considéré réservé qu'après réception du formulaire dûment complété et du chèque correspondant au montant de la réservation.**

Le tarif des emplacements est fixé à 2,50 € le mètre de façade. Voir tableau ci-dessous :

Métrage	Prix		Métrage	Prix
1 mètre	2,50 €		11 mètres	27,50 €
2 mètres	5 €		12 mètres	30 €
3 mètres	7,50 €		13 mètres	32,50 €
4 mètres	10 €		14 mètres	35 €
5 mètres	12,50 €		15 mètres	37,50 €
6 mètres	15 €		16 mètres	40 €
7 mètres	17,50 €		17 mètres	42,50 €
8 mètres	20 €		18 mètres	45 €
9 mètres	22,50 €		19 mètres	47,50 €
10 mètres	25 €		20 mètres	50 €

Les chèques sont à libeller à l'ordre du : **Comité des Fêtes de Dimancheville**. Ils ne seront encaissés qu'après le vide-greniers. Ils ne seront en aucun cas rendus ou remboursés.

L'installation est possible à partir de 7 h du matin. Les emplacements sont attribués par le Comité des Fêtes. Le choix des emplacements ne peut être remis en cause. Les exposants voulant se trouver côte à côte devront le préciser sur le formulaire d'inscription.

La réservation est maintenue par le Comité des Fêtes jusqu'à 8 h. Au-delà l'accueil du titulaire de la réservation se fera dans la mesure des places disponibles.

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Au contrôle, l'exposant doit indiquer le nom sous lequel il a fait sa réservation ou à défaut la longueur de l'emplacement qu'il désire occuper.

Pour des raisons de sécurité, des emplacements pour les voitures sont prévus sur des parkings en dehors des rues concernées par la manifestation.

Les exposants doivent débarrasser, puis dégager rapidement les véhicules sur les parkings prévus à cet effet. Aucun véhicule ne devra stationner après 8 heures 30.

En fin de journée, les exposants sont tenus de débarrasser entièrement leur emplacement.

La clôture de la manifestation est prévue à 19 heures.

Le fait de renseigner et de signer le formulaire d'inscription vaut acceptation de ce règlement.

Ce règlement sera affiché sur le lieu du vide-greniers à la buvette.

Signé : les organisateurs